

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 2/2025

TABLE DES MATIERES

JURISPRUDENCE

Astreinte

1°	Caractère définitif — Exceptions — C. civ., art. 2063.	131
2°	Contentieux de l'exécution — Compétence — C. civ., art. 2063.	131
3°	Conditions d'application — Cas d'exonération — Interprétation restrictive — Preuves à rapporter — Bonne foi du débiteur — Indifférence — C. civ., art. 2063.	131
4°	Compétence — Juge des référés — Conditions — Urgence (non) — Contestations sérieuses (non) — C. civ., art. 2063, NCPC, art. 932, al. 1 ^{er} .	131

Banque

Responsabilité — Contrat de dépôt titres — Obligation accessoire d'information — Étendue — C. civ., art. 1134.	152
--	-----

Contrats et conventions

Vices du consentement — Lésion — Vente immobilière — Calcul — Valeur vénale de l'immeuble au moment de la vente — Détermination — Critères — C. civ., art. 1675.	105
--	-----

Droit commercial

Sociétés commerciales — Souscription d'actions — Notion — Irrévocabilité de l'engagement — Transmission de l'acte de souscription aux fondateurs ou à l'agent de transfert — Acquisition immédiate de la qualité d'associé — Solde non libéré de la souscription — Créance de la société contre l'associé — SICAV — Exigibilité différée au jour de la demande de versement du solde — Suspension de l'émission matérielle des parts — Suspension de l'inscription dans le registre des actionnaires nominatifs — Règle impérative — Distinction entre émission juridique et matérielle — Émission juridique dès acceptation de la demande de souscription — Émission matérielle après paiement du prix de la souscription — L. 17 décembre 2010, art. 26 et 28.	177
--	-----

Droit international privé

Conflits de juridictions — Droit de l'Union — Matière contractuelle — Exigence de la conclusion d'un contrat (non) — Obligation résultant d'un engagement — Sociétés commerciales — Souscription d'actions et envoi à l'agent de transfert — Lieu où l'obligation de libérer les actions souscrites doit s'exécuter — Demande en paiement — Loi applicable à l'obligation — Obligation de libérer les actions souscrites — Dette portable — Compétence des juridictions du lieu du siège de la société — Règlement UE 1215/2012 du 12 décembre 2012, art. 7.1.	177
--	-----

Droit pénal général

Coups et blessures volontaires — Excuse de provocation — Notion — Extension 173
à un tiers — C. pén., art. 411.

Droit pénal spécial

Meurtre — Éléments constitutifs — Élément matériel — Acte ayant provoqué la 164
mort d'autrui — Élément moral — Intention homicide — Recherche ou
acceptation de la mort de la victime — Preuve — C. pén., art. 393.

Exequatur

- 1° Décision émanant d'un État non-membre de l'Union européenne — 190
Conditions — Appréciation du fond (non) — Appréciation de la régularité
internationale du jugement étranger — Compétence internationale indirecte du
juge étranger — Conformité à l'ordre public international de fond et de
procédure — Absence de fraude — N.C.P.C., art. 678.
- 2° Filiation — Gestation pour autrui — Notion — Contrariété à l'ordre public (non) — 190
Fraude à la loi (non) — Primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant — N.C.P.C.,
art. 678, CEDH, art. 8 et Conv. relative aux droits de l'enfant, art. 3, §1.

Faillite

Action en comblement de passif — Conditions — Faute grave et caractérisée 146
ayant contribué à la faillite — Notion — Défaut de comptabilité et de publication
des comptes sociaux — Utilisation à titre privé des comptes de la société —
Condamnation — Libre appréciation du juge — Maximum — Montant de
l'insuffisance d'actif — C. com., art. 495-1.

Filiation

- 1° Reconnaissance d'enfant naturel — Notion — Acte personnel à l'auteur de 190
l'enfant — Exclusion des héritiers ou représentants légaux — Preuve de la
filiation à l'égard du seul parent souscripteur — Désignation du nom de l'autre
parent — Création d'un double lien de filiation (non) — C. civ., art 335.
- 2° Action — Enfant né non viable — Irrecevabilité — Ordre public — Absence de 190
personnalité juridique — Prohibition de l'établissement légal de la filiation — C.
civ, art. 342-1 et 342-4.

Lois et règlements

Droit pénal — Application de la loi dans le temps — Comparaison entre deux 98
lois — Examen concret — Viol — C. pén., art. 2, anc. art. 375 et 377, art. nouv.
375 *bis*.

Prescription

- 1° Usucapion — Notion — Possession — Effet - Conditions - Délai trentenaire — 112
C. civ., art. 2219, 2229 et 2262.
- 2° Usucapion abrégé — Délai décennal — Preuve — Charge de la preuve 112
incombant au possesseur invoquant l'usucapion — Juste titre — Notion — Acte
sous seing privé — Opposabilité au tiers — Conditions — C. civ., art. 2265.
- 3° Usucapion — Possession — Vice d'équivoque — Notion — Immeuble 112
mitoyen — C. civ., art. 2229.

Preuve

Envoi recommandé — Réception d'une enveloppe vide — Obligations du destinataire — C. civ., art. 1315. 120

Procédure civile

Jugement — Erreur ou omission — Appel — Demande en rectification et en réformation — Compétence — NCPC, art. 571. 131

Régimes matrimoniaux

Communauté légale — Liquidation et partage — Demande de prélèvement d'un bien apporté en communauté — Condition — Compte des récompenses — C. civ., art. 1470. 87

Sociétés commerciales

- 1° Actions nominatives — Propriété — Registre des actions nominatives — Transfert — Preuve — Tiers — Droit commun des contrats — Tiers pouvant se prévaloir de l'existence d'un contrat de cession — Règles de publicité inspirées du seul intérêt des tiers — C. civ., art. 1690 ; Loi du 10 août 1915, art. 430-4. 146
- 2° Libération du capital — Obligation — Actionnaire — Cession — Transmission de l'obligation — Loi du 10 août 1915, art. 430-13. 146

Successions

- 1° Testament — Perte du titre — Preuve — Cas fortuit ou force majeure — Liberté de la preuve — Condition — Preuve préalable de la disparition de l'écrit par cas fortuit ou par le fait d'un tiers — Exigence d'une preuve positive de l'événement constitutif d'un cas fortuit ou d'une force majeure — C. civ., art. 1348. 120
- 2° Successions — Testament — Nullité pour insanité d'esprit du testateur — Conditions — Trouble grave — Altération totale (non) — Charge de la preuve — C. civ., art. 901. 120

Travail

- 1° Chômage — Indemnité de chômage complet — Condition de stage — Stage volontaire d'une durée inférieure à trois mois par année de calendrier — Prise en compte (non) — C. trav., art. L.521-3 et L.521-6 (1) — C. séc. soc., art. 179 (1). 101
- 2° Chômage — Indemnité de chômage complet — Condition de stage — Stage volontaire non rémunéré — Prise en compte (non) — C. trav., art. L.521-3 et L.521-6 (1). 101
- 3° Licenciement — Absentéisme habituel pour raison de santé — Motif de licenciement valable — Exception — Absentéisme ayant pour cause l'activité professionnelle ou un accident de travail lié à la dangerosité du travail — Charge de la preuve — Salarié — C. trav., art. L.124-5. 159